

Buccin

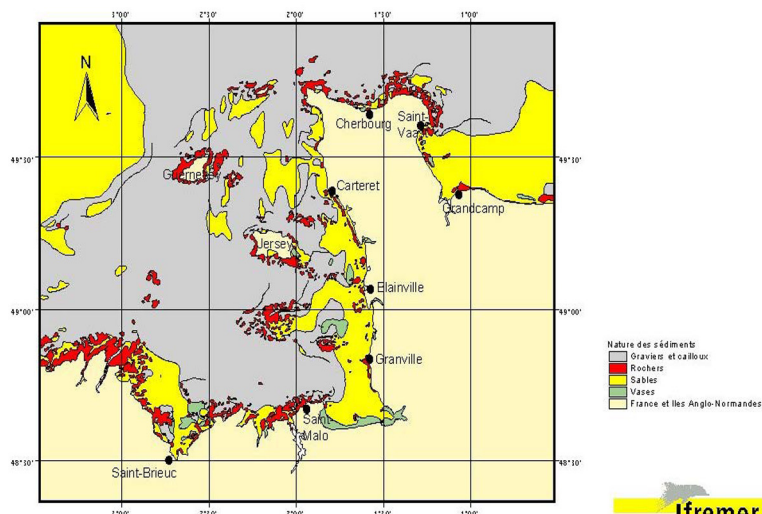
La production européenne

En Europe, le bulot (ou buccin) est exploité depuis longtemps en mer du Nord et en Manche. La production aurait triplé en presque 20 ans, passant de 5 139 tonnes dans les années 1980 à 16 600 tonnes en 1998.

Les débarquements ont fortement augmenté dans les années 90 avec l'ouverture de nouveaux marchés vers l'Extrême-Orient, particulièrement le Japon et la Corée. En Irlande, par exemple, l'effort de pêche a augmenté de 44% entre 1990 et 1993. Depuis cette période la demande des pays asiatiques a chuté mais il semble qu'actuellement un marché se mette de nouveau en place. Les principaux pays producteurs européens sont la France (qui serait même le premier producteur au monde) et le Royaume-Uni avec, respectivement, 6 300 et 5 400 tonnes en 1998.

les débarquements français

Ils proviennent essentiellement de la côte Ouest-Cotentin. La criée de Granville apparaît comme la première halle à marée pour cette espèce (elle accueille 99% des débarquements de bulots selon l'OFIMER). Sur le plan régional, les 6 000 tonnes commercialisées directement auprès des mareyeurs ne sont pas prises en compte dans les statistiques nationales. Il en est de même, à l'échelle du golfe normand-breton, avec les productions des pêcheurs de Saint-Malo et avec celles des producteurs de Saint-Brieuc.



La flottille de bulotiers.

Avant 1995, le buccin faisait partie des captures accessoires des dragueurs de praires qui avaient le droit de commercialiser 10% du tonnage total débarqué. Depuis 1995, seuls les caseyeurs sont autorisés à en débarquer.

De nos jours, la flottille de bulotiers est constituée de bateaux de moins de 12 mètres exploitant une zone entre la Baie du Mont Saint-Michel et le cap de Flamanville pour les limites sud et nord et entre la côte Ouest-Cotentin et environ 20 km à l'est. En fait, les zones de pêche dépendent des accords de cohabitation avec les chalutiers. Tous les deux mois, les zones réservées aux chalutiers sont modifiées. Si 65% des bulotiers pratiquent également le casier à crustacés (homard, araignée), le casier à seiche ou le filet, les pêcheurs tendent à exploiter le buccin toute l'année depuis que le prix de vente du bulot a fortement monté.



Casiers à bulots

Le casier à bulots

En France, le buccin est principalement pêché au casier (les hollandais et les allemands, eux, utilisent, des dragues spéciales). L'utilisation de casiers en plastique s'est généralisée. Le corps du casier en plastique s'articule sur une base en ciment servant de lest. L'ensemble pèse une douzaine de kilogrammes. Ils sont grés en filière de plusieurs casiers (entre 40 et 60 par filière), l'espacement entre chaque casier étant d'environ 10 mètres. Les caseyeurs utilisent la nécrophagie du bulot en appâtant les casiers à l'aide de roussettes, de crabes verts et de tortues. Les casiers restent environ 24 heures à la mer. Ceux-ci sont relevés à l'aide d'un treuil hydraulique. Ils sont remontés, vidés, appâtés puis remis à l'eau.